

ANNEXE A

Quantification du soutien à l'agriculture

1. DÉFINITIONS DES INDICATEURS DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE DÉVELOPPÉS PAR L'OCDE

Estimation du soutien aux producteurs (ESP) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des politiques de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles. L'ESP exprimée en pourcentage mesure la fraction des transferts dans les recettes agricoles brutes.

Soutien des prix du marché (SPM) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles qui découlent des mesures créant un écart entre le prix du marché intérieur et le prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesuré au départ de l'exploitation.

Coefficient nominal de protection des producteurs (CNP producteur) : mesure le rapport entre le prix moyen perçu par les producteurs (au départ de l'exploitation), paiements au titre de la production courante (par tonne) inclus, et le prix à la frontière (au départ de l'exploitation).

Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNS producteur) : mesure le rapport entre la valeur des recettes agricoles brutes, soutien inclus, et la valeur des recettes agricoles brutes au prix à la frontière, soutien budgétaire exclu.

Estimation du soutien aux consommateurs (ESC) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts, au départ de l'exploitation, aux (des) consommateurs de produits agricoles découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs ou de leurs incidences sur la consommation de produits agricoles. Si l'ESC est négative, elle mesure la taxe implicite à la consommation liée aux politiques en faveur du secteur agricole, imposée par des majorations de prix et des taxes à la charge des consommateurs ou des subventions qui diminuent les prix à la consommation. L'ESC exprimée en pourcentage mesure la fraction que représente la taxe implicite (ou la subvention si l'ESC est positive), imposée aux consommateurs par les politiques agricoles, dans les dépenses au départ de l'exploitation.

Coefficient nominal de protection des consommateurs (CNP consommateur) : mesure le rapport entre le prix moyen acquitté par le consommateur (au départ de l'exploitation) et le prix à la frontière (au départ de l'exploitation).

Coefficient nominal de soutien aux consommateurs (CNS consommateur) : mesure le rapport entre la valeur des dépenses de consommation consacrées aux denrées agricoles produites sur le territoire national, soutien aux producteurs inclus, et la valeur de la consommation évaluée aux prix à la frontière, soutien aux consommateurs exclu.

Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) : indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts aux services d'intérêt général fournis à l'agriculture considérée collectivement, qui découlent des mesures de soutien à

l'agriculture indépendamment de leur nature, de leurs objectifs et de leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou la consommation de produits agricoles. L'ESSG exprimée en pourcentage mesure la fraction des transferts aux services d'intérêt général fournis à l'agriculture, tels que la recherche, la commercialisation et la promotion, et l'infrastructure, dans le soutien total à l'agriculture (EST).

Estimation du soutien total (EST) : indicateur de la valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien à l'agriculture, déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles. L'EST exprimée en pourcentage mesure la totalité des transferts découlant de la politique agricole en tant que pourcentage du PIB.

Source : OCDE (2002), Mesure du soutien à l'agriculture et méthode d'évaluation des politiques, www.oecd.org/agr/policy.

2. ÉVOLUTIONS RÉCENTES DES ESTIMATIONS DU SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DE L'OCDE

Introduction

Tous les ans depuis le milieu des années 80, l'OCDE mesure les transferts monétaires (soutien) associés aux politiques agricoles menées dans les pays de l'OCDE (et, de plus en plus, dans les économies non membres), en s'appuyant sur une méthode normalisée. À cet effet, l'OCDE a mis au point plusieurs indicateurs de transferts, dont le plus important est l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) duquel découlent les autres indicateurs. Les résultats de ces calculs, publiés chaque année par l'OCDE, sont la seule source disponible d'informations transparentes et internationalement comparables sur les niveaux de soutien accordés à l'agriculture. Les estimations du soutien ont joué un rôle de premier plan dans le dialogue international sur les politiques agricoles et commerciales, tandis que la méthodologie a inspiré la mesure du soutien (mesure globale de soutien) utilisée pour les négociations commerciales multilatérales de l'OMC.

Au fil des ans, bien que la méthode fondamentale pour mesurer le soutien n'ait pas varié, les mesures gouvernementales ont évolué, ce qui s'est en partie reflété dans la ventilation des différentes composantes de l'ESP totale, l'objectif étant d'améliorer l'évaluation de la réforme et de l'utiliser pour l'analyse des politiques. L'évolution des politiques se poursuivant, les pays membres de l'OCDE ont décidé, après deux années de discussions entre experts, qu'à compter de l'édition 2007 du rapport *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : Suivi et évaluation*, une nouvelle classification des catégories génériques prises en compte dans l'ESP serait adoptée et que la quantification du soutien aux produits serait modifiée, ainsi que la présentation des indicateurs correspondants. Ces changements rendent compte de l'évolution des politiques agricoles mises en œuvre dans les pays de l'OCDE et, partant, les moyens de suivre et d'évaluer ces politiques. Ce chapitre explique en quoi consiste la nouvelle classification de l'ESP et de quelle manière les données et indicateurs peuvent être utilisés pour suivre l'évolution des politiques.

Quantification du soutien à l'agriculture

L'estimation du soutien aux producteurs (ESP) mesure les transferts monétaires annuels aux agriculteurs découlant de trois grandes catégories de mesures qui :

- Maintiennent les prix intérieurs des marchandises agricoles à des niveaux supérieurs (et, parfois, inférieurs) aux prix à la frontière du pays considéré (*soutien des prix du marché*).
- Accordent des paiements aux agriculteurs fondés, par exemple, sur la quantité produite d'un produit de base, la quantité d'intrants utilisée, le nombre d'animaux élevés, la superficie exploitée, une période de référence historique, ou les recettes ou le revenu agricoles (*paiements budgétaires*).
- Octroient un soutien budgétaire implicite en abaissant le coût des intrants agricoles, tels que les crédits d'investissement, l'énergie et l'eau (*recettes budgétaires non perçues*).

La classification du soutien résultant des politiques agricoles repose sur les modalités de *mise en œuvre* effective des politiques – et non sur leurs *objectifs* ou de leurs *incidences* souhaités. Un point sur lequel il faut véritablement insister est que les estimations du soutien ne prennent pas seulement en compte les *paiements budgétaires* figurant dans les comptes publics (lesquels sont souvent assimilés par le public à la notion de soutien), mais également les *recettes budgétaires* perdues, ainsi que l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux des biens agricoles – le *soutien des prix du marché*. Ce dernier élément représente dans bien des pays la composante la plus importante de l'ESP, mais, exprimé en part du soutien total, il diminue depuis quelques années dans de nombreux pays.

Les indicateurs ESP sont exprimés en termes monétaires absolus (en monnaie nationale, en dollars des États-Unis et en euros) et en termes relatifs – et dans le cas de l'ESP en %, en pourcentage de la valeur des recettes agricoles brutes (paiements de soutien compris) dans chacun des pays pour lesquels des estimations sont calculées. L'ESP en % indique le montant du soutien accordé aux agriculteurs indépendamment de la structure du secteur et du taux d'inflation du pays considéré, ce qui en fait l'indicateur le plus utile et le plus largement accepté pour les comparaisons internationales et temporelles du soutien.

Ces calculs ont pour objectif premier d'établir chaque année les estimations et la composition du soutien et de comparer les tendances entre pays et dans le temps, de manière à suivre et évaluer les progrès de la réforme des politiques à laquelle tous les gouvernements des pays de l'OCDE se sont engagés. Cet exercice de suivi et d'évaluation est complété par l'intégration des indicateurs de soutien dans des modèles visant à informer les décideurs publics des efforts réalisés pour atteindre leurs divers objectifs, ainsi qu'à analyser les effets des différents instruments d'action sur la production, les échanges, les revenus agricoles et l'environnement.

Changements dans la méthodologie appliquée aux ESP

Ancienne classification des ESP et des indicateurs connexes

La classification des mesures entrant dans l'ESP utilisée au cours de ces dernières années (y compris dans l'édition 2006 du rapport *Les politiques agricoles des pays de l'OCDE : Panorama*) est présentée dans l'encadré A.1, les définitions des différents éléments mentionnés figurant dans l'encadré A.2.

Encadré A.1. **Ancienne classification des ESP et autres indicateurs du soutien**

Estimation du soutien aux producteurs (ESP) (A-H)

- A. Soutien des prix du marché *dont produits SPM*
- B. Paiements au titre de la production
- C. Paiements au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux
- D. Paiements au titre des droits antérieurs
- E. Paiements au titre de l'utilisation d'intrants
- F. Paiements avec contraintes sur les intrants
- G. Paiements au titre du revenu global de l'exploitation
- H. Paiements divers

ESP en pourcentage (ESP en % des recettes agricoles brutes)

Coefficient nominal de protection des producteurs (CNP)

Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNS)

Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)

Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)

Transferts des consommateurs aux producteurs

Autres transferts des consommateurs

Transferts des contribuables aux consommateurs

Surcoût de l'alimentation animale

ESC en pourcentage (ESC en % de la valeur de consommation à la sortie de l'exploitation)

CNP des consommateurs

CNS aux consommateurs

Estimation du soutien total (EST) (A+B+C-recettes budgétaires)

Transferts des consommateurs

Transferts des contribuables

Recettes budgétaires

EST en pourcentage (en part du PIB)

Nouvelle classification des ESP et des indicateurs connexes

Dans le cadre du processus de réforme mené ces dernières années, les politiques de nombreux pays de l'OCDE ont évolué – à des degrés et des rythmes divers – vers l'octroi d'un soutien moins dépendant de la production d'un produit agricole donné. Toutefois, dans certains cas, les mesures accordent un soutien à des groupes de produits ou sous réserve qu'il y ait une production, même s'il n'est pas précisé de quel produit il s'agit. Les mesures mises en œuvre octroient de plus en plus un soutien fondé sur la superficie agricole ou des critères de référence historiques, qui peuvent être la superficie, le nombre d'animaux ou le revenu, par exemple. Dans certains cas, la production est requise (mais les produits agricoles effectivement produits – actuellement ou dans le passé – ne sont pas précisés), tandis que dans d'autres cas, aucune production n'est requise, ou bien le soutien est accordé pour la production de produits autres que des produits de base (tels que les biens et services environnementaux). Il existe dans de nombreux cas d'autres critères

Encadré A.2. Définitions des catégories dans la classification actuelle de l'ESP

A. Soutien des prix du marché (SPM) – transferts des consommateurs et des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesuré au départ de l'exploitation.

B. Paiements au titre de la production – transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur le niveau effectif de la production d'un produit agricole donné.

C. Paiements au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux – transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur les superficies effectivement cultivées ou le nombre d'animaux effectivement détenus, affecté(e)s à la production d'un produit agricole donné ou d'un groupe donné de produits agricoles.

D. Paiements au titre des droits antérieurs – transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent de mesures fondées sur un niveau de référence passé de soutien, de superficie, de nombre d'animaux ou de production d'un produit agricole donné, ou d'un groupe donné de produits agricoles, sans obligation de continuer de cultiver ou de produire ces produits.

E. Paiements au titre de l'utilisation d'intrants – transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur l'utilisation d'un intrant fixe ou variable donné, ou sur un groupe donné d'intrants ou de facteurs de production.

F. Paiements avec contraintes sur les intrants – transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur les contraintes à l'utilisation d'un intrant fixe ou variable donné, ou d'un groupe donné d'intrants, ou imposant le choix des techniques de production.

G. Paiements au titre du revenu global de l'exploitation – transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur le revenu global (ou les recettes globales) de l'exploitation, sans qu'aucune contrainte ou condition soit imposée à la production de produits donnés, ou à l'utilisation d'intrants fixes ou variables donnés.

H. Paiements divers – tous transferts des contribuables aux agriculteurs qui ne peuvent être ventilés et affectés aux autres catégories de transferts aux producteurs.

auxquels les agriculteurs doivent également se soumettre pour pouvoir bénéficier du soutien, comme de respecter certaines contraintes sur l'utilisation d'intrants, ou retirer des surfaces de la production agricole tout en les maintenant dans une « bonne condition agricole ou environnementale ».

Les nombreuses modifications apportées aux politiques ont pour l'essentiel consisté à chercher à découpler la base à partir de laquelle est déterminé l'octroi du soutien de la production de produits spécifiques, pour aller vers d'autres critères. Alors que les agriculteurs disposent de plus en plus de souplesse concernant ce qu'ils peuvent produire pour pouvoir bénéficier d'un soutien, ils disposent souvent de moins de latitude sur la manière de gérer leur exploitation, puisque les contraintes ou conditions réglementaires auxquelles ils sont soumis s'accroissent. En conséquence, bien que l'ESP totale demeure globalement inchangée, les mesures, du fait de leur plus grande diversité et complexité, sont devenues plus difficiles à grouper dans les catégories de l'ancienne classification d'une manière qui permettrait un suivi et une évaluation de la réforme des politiques plus précis et son utilisation pour l'analyse quantitative.

Compte tenu de ces évolutions, la nouvelle classification des mesures entrant dans l'ESP, qui sera appliquée pour l'édition 2007 du rapport *Politiques agricoles des pays de l'OCDE : Suivi et évaluation* et l'édition 2008 du rapport *Politiques agricoles des pays non membres : Suivi et évaluation*, est présentée dans l'encadré A.3.

Encadré A.3. **Nouvelle classification des mesures entrant dans l'ESP**

A. Soutien au titre de la production des produits de base

- A.1. Soutien des prix du marché
- A.2. Paiements au titre de la production

B. Paiements au titre de l'utilisation d'intrants

- B.1. Utilisation d'intrants variables
- B.2. Formation de capital fixe
- B.3. Services utilisés sur l'exploitation

C. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise

- C.1. d'un seul produit
- C.2. d'un groupe de produits
- C.3. de tous les produits

D. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise

E. Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative

- E.1. Taux variables
- E.2. Taux fixes

F. Paiements selon des critères non liés à des produits de base

- F.1. Retrait de ressources à long terme
- F.2. Production de produits particuliers autres que des produits de base
- F.3. Autres critères non liés à des produits de base

G. Paiements divers

Étiquettes à accoler à tout programme portant sur les catégories de mesures mentionnées ci-dessus :

- Avec/sans L (avec ou sans limitation de la production courante de produits de base).
- Avec taux V/F (avec taux de paiement variables ou fixes).
- Avec/sans C (avec ou sans contraintes sur les intrants).
- Avec/sans E (avec ou sans exceptions concernant les produits).
- Fondés sur les S/Na/Rec/Rev (sur la superficie, le nombre d'animaux, les recettes ou le revenu).
- Fondés sur les PI/GP/TP (sur un seul produit, un groupe de produits ou tous les produits).

Note : S (superficie cultivée), Na (nombre d'animaux), Rec (recettes) or Rev (revenu).

Les définitions des catégories et étiquettes de la nouvelle classification sont données dans l'encadré A.4.

Encadré A.4. Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP

Définition des catégories :

Soutien des prix du marché et Paiements au titre de la production : se reporter à l'encadré A.2.

Paiements au titre de l'utilisation d'intrants : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures fondées sur l'utilisation d'intrants pour produire des produits de base :

- **Utilisation d'intrants variables** : paiements réduisant le coût sur l'exploitation agricole d'un intrant variable donné ou d'un ensemble d'intrants variables.
- **Formation de capital fixe** : paiements réduisant pour l'exploitation, le coût d'investissement dans les bâtiments agricoles, les équipements, les plantations, l'irrigation, le drainage et l'amélioration des sols.
- **Services utilisés sur l'exploitation** : paiements réduisant le coût de l'aide et de la formation dispensée aux agriculteurs individuels sur des questions techniques, comptables, commerciales, sanitaires et phytosanitaires.

Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur le niveau courant des superficies, nombre d'animaux, recettes ou revenus.

Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur des superficies, nombre d'animaux, recettes ou revenus ne correspondant pas à la période en cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), avec obligation de produire.

Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur des paramètres ne correspondant pas à la période en cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), la production effective d'un produit donné n'étant pas requise, mais facultative.

- **Taux variables** : le taux de paiement varie avec le niveau des prix de production ou des intrants.
- **Taux fixes** : le taux de paiement ne varie pas avec les paramètres susmentionnés.

Paiements selon des critères non liés à des produits de base : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures ne reposant pas sur les paramètres (superficies, nombre d'animaux, recettes ou revenus) relatifs aux produits de base, mais sur :

- **Le retrait de ressources à long terme** : transferts au titre du retrait à long terme de facteurs de production de produits de base. Les paiements répertoriés dans cette sous-catégorie se distinguent de ceux imposant un retrait de ressources à court terme, qui dépendent de critères relatifs à la production des produits de base.
- **La production de produits autres que les produits de base spécifiques** : transferts alloués pour l'utilisation de ressources agricoles pour produire des biens et services spécifiques autres que des produits de base, qui sont produits à titre volontaire au-delà des quantités requises par les réglementations en vigueur.
- **D'autres critères non liés à des produits de base** : transferts accordés à tous les exploitants de manière égale, par exemple un taux forfaitaire ou un paiement fixe, et qui ne dépendent pas de paramètres relatifs à des superficies, nombre d'animaux, recettes, revenus et l'utilisation d'intrants liés à des produits de base.

Paiements divers : transferts des contribuables aux exploitants pour lesquels l'insuffisance des informations disponibles ne permet pas de les ventiler vers les catégories appropriées.

Encadré A.4. Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP (suite)

Définitions des étiquettes :

Avec ou sans limitation de la production courante de produits de base : définit s'il est possible ou non de limiter spécifiquement la production courante de produits de base (production, superficie cultivée ou nombre d'animaux) susceptibles d'ouvrir droit à des paiements ou à un SPM.

Avec taux de paiement variables ou fixes : définit si les taux des paiements varient en fonction du niveau courant des prix des produits ou des intrants, ou des rendements et/ou de la superficie cultivée (taux variables), ou encore s'ils ne varient pas en fonction de ces paramètres (taux fixes).

Avec ou sans contraintes sur les intrants : définit s'il y a ou non des obligations concernant les pratiques de production des produits de base en lien avec le programme concernant la réduction, le remplacement ou le retrait de l'utilisation d'intrants ouvrant droit à des paiements.

Avec ou sans exceptions concernant les produits de base : définit s'il y a ou non des interdictions de production de certains produits de base comme critères d'éligibilité aux paiements versés sur une base indépendante des niveaux courants de S/Na/Rec/Rev relatifs au(x) produit(s).

Fondés sur la superficie cultivée, le nombre d'animaux, les recettes ou le revenu : définit l'attribut particulier (par exemple : superficie cultivée, nombre d'animaux, recettes ou revenu) sur lequel le paiement repose.

Fondés sur un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits : définit si le paiement est accordé pour un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits.

Pour rendre compte de la manière dont de nombreuses politiques évoluent, notamment l'abandon progressif d'un soutien direct lié aux produits, l'ESP totale sera ventilé entre les quatre catégories suivantes :

- Transferts au titre d'un seul produit (TSP), qui sont par définition accordés par produit.¹
- Transferts au titre d'un groupe de produits, qui sont donnés sous la forme d'un seul chiffre (global) et complétés par des tableaux satellites par pays, qui apporteront des informations plus détaillées concernant les groupes particuliers aux pays concernés et les transferts liés à ces groupes.
- Transferts au titre de tous les produits, présentés sous la forme d'un seul chiffre (global).
- Autres transferts, représentés par un seul chiffre (global).

Cependant, la base de données sur les ESP continuera de fournir des informations complètes sur la liste des produits auxquels chaque mesure s'applique, d'indiquer l'ESP par produit jusque et y compris l'année 2004, et de décrire la base sur laquelle les ESP par produit étaient calculés.

3. QUANTIFICATION DU SOUTIEN À L'AGRICULTURE DANS LES ÉCONOMIES NON MEMBRES : QUELQUES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

Introduction

Les indicateurs de soutien à l'agriculture de l'OCDE, dont les principaux sont l'ESP et l'ESSG², permettent de structurer et de quantifier les mesures accordant un soutien au secteur agricole. Ces indicateurs forment un cadre permettant un suivi complet des évolutions annuelles et de long terme des politiques agricoles. En tant que tel, cet exercice de suivi représente une contribution majeure à l'analyse des politiques nationales et au

processus décisionnel dans les pays considérés. La méthode autorise une comparaison internationale des politiques agricoles, ce qui accroît leur transparence et facilite un dialogue plus éclairé.

L'OCDE a commencé d'évaluer le soutien à l'agriculture dans les économies non membres au début des années 90. Aujourd'hui, cette analyse porte sur diverses économies en transition, comme la Bulgarie, la Roumanie, la Russie et l'Ukraine³, et elle a récemment été étendue aux grands pays en développement comme l'Afrique du Sud, le Brésil et la Chine (OCDE, 2006b).

L'objet de ce document est de continuer à tenir les autorités et les analystes informés des approches adoptées pour mesurer le soutien à l'agriculture dans les économies non membres de l'OCDE⁴. Il est important de souligner que l'évaluation du soutien effectuée pour ces pays repose sur la même méthodologie que celle utilisée pour les pays membres de l'OCDE. Un des principes essentiels de l'analyse conduite à l'OCDE dans ce domaine consiste à appliquer aux pays un traitement méthodologique cohérent. Néanmoins, l'évaluation du soutien dans les économies non membres présente certaines spécificités. En premier lieu, parce qu'elle concerne souvent des mesures de moindre importance dans les pays de l'OCDE. En second lieu, parce qu'il est tout particulièrement indispensable d'interpréter avec prudence les estimations du soutien dans la mesure où elles portent sur des politiques qui sont menées dans des économies soumises à de profonds changements et ajustements structurels. Pour faciliter la compréhension et l'interprétation de ces estimations, il est donc essentiel que les concepts sous-tendant les estimations du soutien dans les économies non membres soient clairs.

Ce document fait le point sur plusieurs questions soulevées par la quantification du soutien à l'occasion des *Examens des politiques agricoles* les plus récemment réalisés par l'OCDE, en l'occurrence pour le Brésil, la Chine et l'Afrique du Sud (OCDE, 2005a, OCDE, 2005b, OCDE, 2006a). Le cas échéant, il est également fait référence aux constats faits avec d'autres économies non membres ayant été l'objet d'un suivi.

La première partie de ce document est consacrée à la mesure et l'interprétation des transferts au titre des prix du marché dans les économies non membres. Ce sujet a été débattu lors de précédentes réunions de l'OCDE et dans différentes publications⁵, mais il mérite qu'on y revienne régulièrement étant donné l'intérêt croissant des estimations du soutien pour les économies non membres et la multiplication des utilisateurs de ces données. La deuxième partie du document analyse plusieurs particularités de l'estimation du soutien budgétaire, telles que l'aide apportée par le biais de crédits préférentiels, d'une annulation massive des dettes, et d'un soutien associé à des programmes d'aide sociale et au développement. Certes, aucun de ces aspects ne concerne exclusivement les économies non membres, mais dans ces dernières, ils se distinguent et, de ce fait, méritent davantage d'attention.

Questions relatives à la quantification du soutien

Soutien des prix du marché

Traditionnellement, le soutien (ou la taxation) des producteurs agricoles passe par une modification du niveau des prix de marché qu'ils perçoivent. Diverses mesures sont appliquées à cet effet, comme l'imposition de taxes à l'importation ou à l'exportation, qui sont souvent combinées à des interventions sur le marché intérieur, ou une administration

directe des prix. En conséquence, pour estimer les transferts aux (des) producteurs découlant de l'action publique, il est essentiel de parvenir à déterminer le soutien (ou la taxe) implicite découlant de ces mesures.

Lorsqu'il n'existe qu'un droit à l'importation ou une taxe à l'exportation, la tâche peut paraître simple, puisque le droit appliqué représente un transfert implicite. Cependant, il est souvent compliqué d'identifier un droit de douane appliqué car l'estimation du droit « moyen » appliqué pose des difficultés pratiques dans les cas où des contingents tarifaires, des variations saisonnières de la protection douanière, des accords commerciaux préférentiels, et une multiplicité de taux de droit de douane frappent certains produits. Les effets des droits de douane formels peuvent être sensiblement modifiés dès lors qu'il existe par ailleurs des restrictions quantitatives, un commerce d'État ou des mesures non tarifaires. La quantification des transferts imputables à la politique de prix se complique dès lors que des mesures à la frontière sont appliquées parallèlement à d'autres interventions sur les prix. Dans certains cas, ces interventions sont strictement codifiées, par exemple dans le cas des organisations communes de marché (OCM) de l'UE. Néanmoins, comme c'est souvent le cas dans les économies non membres, les interventions sur le marché intérieur peuvent avoir un caractère informel ou ponctuel, ou encore relever des administrations régionales, leur application variant alors d'une région à l'autre.

Les paramètres formels des interventions sur les prix – droits de douane à l'importation ou taxes à l'exportation, subventions et prélèvements – sont donc fréquemment des indicateurs des transferts au titre de la politique de prix qui ne sont ni précis, ni suffisants. Partant, l'approche de base adoptée par l'OCDE pour mesurer le soutien des prix du marché a consisté à estimer un *droit effectif*, ou un différentiel entre les prix intérieurs et les prix mondiaux, qui refléterait la totalité des interventions affectant les prix de marché.

Toutefois, dès lors que les estimations reposent sur la mesure des écarts de prix, cela signifie qu'elles peuvent prendre en compte les effets des politiques non agricoles. L'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux résulte théoriquement des interventions publiques empêchant les forces du marché d'opérer les arbitrages gommant les différentiels de prix entre marchés intérieurs et marchés extérieurs. « Théoriquement » veut notamment dire que l'on suppose un marché parfaitement concurrentiel et que les acteurs de ce marché peuvent immédiatement absorber l'information et mettre en œuvre de nouveaux contrats face aux fluctuations des prix. Dans la réalité, ces conditions existent rarement, car les marchés se caractérisent par différentes imperfections, tandis qu'il faut du temps et de l'argent pour que les agents réagissent aux nouveaux signaux envoyés par le marché. En conséquence, l'inertie du marché crée des différentiels de prix indépendamment des interventions publiques sur les prix. Dans le cas des économies non membres, l'importance de ce « bruit » non lié à l'action publique s'accroît. En effet, les marchés de ces pays sont caractérisés par un sous-développement des infrastructures physiques, un déficit d'information et la médiocrité des institutions de marché, ce qui ralentit un arbitrage par les prix. Ces faiblesses sont encore plus prononcées dans les pays géographiquement étendus comme le Brésil, la Chine ou la Russie, où la taille du territoire naturel démultiplie les effets de cette faible organisation des marchés. Les conséquences d'un arbitrage de prix insuffisant dans les pays faisant l'objet d'un suivi deviennent particulièrement visibles sur les marchés des productions végétales lorsqu'une offre déficitaire ou excédentaire temporaire imputable aux conditions climatiques entraîne de brusques fluctuations des prix du marché.

Il existe un autre facteur qui interfère avec les politiques agricoles et contribue par ailleurs à la formation de différentiels entre les prix intérieurs et les prix mondiaux : l'instabilité macroéconomique. La majorité des économies non membres a en effet connu des périodes d'intenses ajustements macroéconomiques. Ces ajustements – qu'ils soient maîtrisés ou qu'ils se traduisent par une crise – ont été source de chocs sur les prix relatifs. Les réformes macroéconomiques engagées au Brésil, en Afrique du Sud et en Russie ont ainsi été associées à une dépréciation massive de leur taux de change. À la suite de ces réformes majeures, tous ces pays ont connu de nouveaux chocs, d'intensité variable, sur leur monnaie. Ces dépréciations ont eu pour conséquence de tirer vers le haut les prix mondiaux (exprimés en monnaie nationale) qui ont dépassé les prix intérieurs, créant ainsi d'importants écarts de prix. Or, ces disparités soudaines et considérables entre les prix dues à des facteurs non liés aux politiques agricoles exigent du temps pour se dissiper et ont inévitablement une incidence sur les différentiels de prix mesurés.

En principe, dans la mesure où l'ESP se veut une mesure des transferts découlant des politiques agricoles, il faudrait parvenir à isoler les effets des politiques non agricoles pour les éliminer des écarts mesurés entre prix intérieurs et prix mondiaux. Il ne s'agit pas là d'une tâche facile. Une des solutions envisageables consisterait à modéliser les prix aux producteurs qui existeraient avec les politiques agricoles considérées et en l'absence d'autres impacts, comme les obstacles structurels à la transmission des prix internationaux au marché intérieur ou les chocs subis par les taux de change. Les écarts de prix calculés à partir de ces prix intérieurs modélisés permettraient de chiffrer approximativement les effets des politiques agricoles. Cependant, cette approche implique de faire des hypothèses sur divers paramètres du modèle, qui introduit son propre biais dans les estimations. Il faut par ailleurs noter que cette approche par modélisation transformerait l'ESP, qui ne serait plus une mesure statistique conventionnelle fondée sur des données observées, mais une mesure reposant sur des variables non observées.

La convention adoptée dans le cas des économies non membres a été de suivre la même approche que pour les pays de l'OCDE, à savoir que l'ESP est une mesure reposant sur des données observées. Comme dans certains cas pour les pays de l'OCDE, il a été jugé utile d'appliquer différentes hypothèses pour éliminer du soutien des prix du marché mesuré les effets des politiques non agricoles. Des exemples concrets permettront d'illustrer ces hypothèses :

- Lorsque, pour les *produits exportés*, il apparaît que les prix intérieurs sont inférieurs au niveau des prix mondiaux, mais qu'aucune mesure agricole ne prévoit de taxation – par exemple par des droits à l'exportation, des restrictions des exportations, ou encore de barrières administratives à la circulation interrégionale des marchandises⁶ – on considère que les différentiels de prix sont égaux à zéro. L'hypothèse sous-jacente est que la faiblesse des prix intérieurs est imputable à des facteurs qui ne sont pas liés aux politiques agricoles, ce qui revient à supposer que les politiques agricoles en tant que telles créent un effet nul sur les prix aux producteurs⁷.
- Lorsque, pour les *produits importés*, il apparaît que les prix intérieurs tombent au-dessous du niveau des prix mondiaux, mais que ces produits bénéficient effectivement d'une protection à la frontière et/ou d'un soutien des prix intérieurs, on considère également que ces écarts de prix négatifs sont égaux à zéro. Dans ce cas, on fait l'hypothèse que la minoration des prix intérieurs est imputable à des facteurs qui ne sont pas liés aux politiques agricoles et que l'effet net du soutien des prix du marché est nul⁸.

- Dans tous les autres cas, lorsqu'il apparaît des différentiels de prix positifs ou négatifs en présence de politiques agricoles qui, respectivement, soutiennent les prix aux producteurs ou les taxent, les écarts mesurés sont entièrement pris en compte dans le soutien des prix du marché⁹.

Les hypothèses décrites ci-dessus se fondent sur les principes économiques classiques et sur les faits établis relatifs aux mesures de politique agricole dans les pays en question. Cette approche permet la meilleure approximation des transferts mesurés par rapport à ceux imputables aux politiques agricoles. Cependant, dans la mesure où les différentiels de prix entrent très souvent directement dans l'estimation du SPM, les estimations du SPM des économies non membres demeurent des transferts composites globaux qui résultent de l'interaction entre les mesures agricoles, les faiblesses structurelles et les impacts macroéconomiques.

Transferts à la charge des contribuables

Crédit préférentiel

Dans les économies non membres, les autorités publiques recourent très fréquemment à une réduction du coût de l'emprunt pour les producteurs agricoles. Lorsqu'ils sont en mesure d'emprunter à des conditions plus favorables que celles offertes aux autres secteurs d'activité, il y a création de transferts implicites qu'il faut comptabiliser dans le soutien aux producteurs.

Dans certains pays, comme la Russie ou l'Ukraine, les gouvernements n'interviennent pas directement dans les conditions de prêt, mais bonifient les taux d'intérêt dus par les producteurs agricoles emprunteurs. Généralement, les établissements de crédit reçoivent une compensation budgétaire qui couvre une partie du taux d'intérêt dû sur les prêts agricoles considérés. Dans ces cas, l'estimation est simple, puisque les transferts aux producteurs associés à ce soutien correspondent aux décaissements budgétaires.

Toutefois, dans certaines économies non membres, les rigidités budgétaires sont telles qu'il leur faut passer par des formes d'aide au crédit qui n'entraînent pas de décaissements budgétaires effectifs. C'est notamment le cas du Brésil, où le gouvernement impose des conditions spéciales pour le crédit aux producteurs agricoles. Les banques et les coopératives de crédit sont tenues d'allouer une certaine fraction de leurs ressources de crédit à des prêts agricoles consentis à des taux d'intérêt fixés par les autorités. Par ailleurs, des fonds extrabudgétaires spéciaux viennent compléter ces ressources de crédit, et sont également prêtés à des taux d'intérêt fixés par les autorités.

Lorsqu'un gouvernement fixe les taux d'intérêt et oriente les ressources destinées au crédit, l'estimation du soutien associé repose sur la mesure de la différence entre le montant des intérêts que les agriculteurs emprunteurs auraient acquittés si l'on avait retenu un taux d'intérêt « du marché » et les versements qu'ils effectuent en réalité grâce aux taux préférentiels. Cette tâche exige d'avoir une bonne connaissance des conditions du crédit agricole, qui peuvent varier selon les programmes de prêt et les types de bénéficiaires et sont susceptibles de changer fréquemment. Il importe également de disposer d'informations adéquates sur les montants accordés au titre du crédit préférentiel, ainsi que des valeurs de l'encours de la dette. Déterminer le taux « de marché » qui représenterait le mieux le coût d'opportunité du crédit préférentiel nécessite de bien connaître globalement le marché du crédit dans le pays considéré.

Pour illustrer l'importance du soutien accordé par le biais du crédit préférentiel, il suffit d'indiquer que pour la période 2003-05, il représentait près de la moitié de l'ESP du Brésil et 4 % de l'ESP de la Russie (contre 13 % pour la période 1992-95).

Restructuration de la dette agricole

Les réformes fondamentales des marchés que la majorité des pays faisant l'objet d'un suivi ont mises en œuvre au cours des années 90 ont eu pour effet immédiat une détérioration considérable des termes de l'échange en agriculture. Le Brésil, la Russie, l'Ukraine et la Roumanie ont tous connu une grave crise financière agricole au cours de la première moitié des années 90 (encadré A.5). Les autorités de ces pays ont réagi par des restructurations massives des créances douteuses accumulées, auxquelles ont souvent fait suite d'autres restructurations concernant d'autres créances douteuses et/ou un réaménagement des anciens dispositifs. Tous les plans d'action mis en place prévoyaient d'alléger la charge des débiteurs, par exemple en prolongeant les périodes de remboursement, en réduisant les intérêts dus sur les arriérés de dette et en annulant une partie de ces dettes. Au vu des difficultés de trésorerie auxquelles le secteur agricole était confronté à cette époque, ces réaménagements constituaient probablement des mesures de réhabilitation financière inévitables.

Encadré A.5. Le rééchelonnement de la dette agricole au Brésil et en Russie

L'hyperinflation a pénalisé l'économie brésilienne à la fin des années 80 et s'est poursuivie jusque dans les années 90, avec une extrême volatilité de l'inflation, du taux de change réel et des prix relatifs. Après la mise en œuvre du Plan Real, l'inflation a été maîtrisée, mais l'ancrage du taux de change a entraîné une surévaluation du real et freiné la croissance des secteurs tournés vers les exportations ou en concurrence avec les importations. En 1995, la valeur des prêts agricoles improductifs atteignait 30 % de l'encours total des crédits à l'agriculture, et le nouveau crédit bancaire était quasiment en panne. Soumises aux fortes pressions exercées par les secteurs agricole et bancaire, les autorités brésiliennes ont décidé de procéder à une vaste restructuration de la dette agricole. La période de remboursement des arriérés a été prolongée de 20 et 24 ans selon les catégories d'emprunteurs, et le taux d'intérêt a été fixé au-dessous des taux du marché. Au début des années 2000, de nouvelles mesures de restructuration ont été décidées, qui concernaient cette fois les prêts aux petits agriculteurs et aux bénéficiaires de la réforme agraire et prévoyaient également une prolongation des remboursements à taux d'intérêt réduits, un abandon partiel des créances et des remises pour les « bons payeurs ». Fin 2005, l'encours total de la dette restructurée s'élevait à 17.3 milliards de BRL (7.6 milliards d'USD), les arriérés de dette atteignant 4.5 milliards de BRL (2.0 milliards d'USD).

En Russie, le secteur agricole a plongé dans une profonde crise financière au cours de la première moitié des années 90. Entre 1992 et 1995, la part des entreprises agricoles non rentables est passée de 5 % à 57 %. En janvier 1995, environ 70 % des entreprises agricoles avaient des arriérés sur les comptes créditeurs, 43 % sur les impôts d'État et les contributions aux systèmes de pension et de sécurité sociale, et 28 % sur les prêts bancaires. Le premier rééchelonnement à grande échelle de la dette agricole a été mis en œuvre en 1994 et concernait le crédit administré en faveur des producteurs agricoles. De nouvelles restructurations des dettes ont eu lieu en 1998, 2001, 2002 et, plus récemment, en 2004. Elles concernaient les arriérés d'impôts et de contributions des entreprises agricoles aux systèmes de pension et de sécurité sociale, et prévoyaient de prolonger les remboursements de cinq à dix années et d'annuler en partie les créances.

Source : OCDE, 2005a; FSSS, 1995.

L'estimation de la subvention correspondant à ces restructurations de dette de grande envergure est par conséquent un élément important de l'évaluation du soutien dans de nombreuses économies non membres ayant fait l'objet d'un suivi. La méthode d'estimation adoptée est analogue à celle appliquée pour le crédit préférentiel, à savoir que la subvention représente la différence entre les remboursements dus au taux d'intérêt « du marché » et ceux dus au taux préférentiel. Lorsque l'on dispose d'informations concernant les créances abandonnées et d'autres mesures destinées à inciter au remboursement des montants dus selon l'échéancier prévu, elles sont également prises en compte. Les transferts implicites aux producteurs associés au réaménagement de la dette ont représenté 13 % de l'ESP totale du Brésil en 2003-05. Dans le cas de la Russie, ce soutien représentait 1 % de l'ESP totale en 2003-05, alors qu'il était très important en 1992-95, pour compenser en grande partie la taxation des producteurs par les prix.

Réduction de la pauvreté et des inégalités sociales

La réduction de la pauvreté et des inégalités sociales figure parmi les grandes priorités des gouvernements des économies non membres étudiées. L'accès des groupes sociaux défavorisés à la terre et à l'activité agricole est considéré comme l'un des principaux moyens de lutter contre la pauvreté et les divisions sociales. C'est ainsi que le Brésil et l'Afrique du Sud ont lancé de vastes programmes de réforme agraire dont l'objectif est de transférer des terres agricoles aux pauvres, gratuitement, ou pour un coût minime. La distribution des terres est complétée par une pléthore de programmes destinés à subventionner les investissements et les coûts de production effectifs et à construire les infrastructures nécessaires sur les exploitations existantes ou en cours de création dirigées par des pauvres. Les mesures visant à intégrer les ruraux pauvres au secteur agricole s'accompagnent d'investissements dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la vulgarisation.

Les programmes de ce type ont dans l'ensemble une finalité de développement, et répondent fondamentalement à un objectif d'équité sociale. Du point de vue conceptuel, la question qui se pose est de savoir si ces programmes doivent être pris en compte dans les estimations du soutien à l'agriculture de ces pays. On peut répondre par l'affirmative si ces objectifs sociaux sont poursuivis par le biais d'un soutien des activités agricoles. Cette approche est en cohérence avec la définition de l'ESP, selon laquelle il s'agit d'un indicateur des transferts du soutien aux producteurs agricoles «... *découlant des politiques de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles* » (OCDE, 2006b).

Dans certains cas, les programmes concernant la terre et les petits exploitants peuvent être en partie financés par des donateurs internationaux. Cette observation fait surgir une autre question, à savoir : cette aide, qui repose sur des transferts des contribuables émanant d'une source extérieure au cadre économique national, doit-elle être incluse dans les estimations du soutien calculées pour ce pays ? Il a été décidé de prendre en compte le soutien fondé sur l'aide extérieure, parce que ce sont les politiques nationales qui créent et octroient ce soutien. Bien que, pour les pays faisant jusqu'à ce jour l'objet d'un suivi, les fonds internationaux destinés à soutenir l'agriculture nationale soient une question marginale qui pourrait avoir des conséquences non négligeables pour ces pays en développement, où le soutien à l'agriculture est lourdement tributaire de l'aide publique au développement (APD).

Un des défis que posent les programmes de développement pour leur traitement dans l'ESP/ESSG est lié aux difficultés soulevées par la séparation claire des éléments de ces programmes concernant les activités de production agricole. Les dispositifs ciblant la réforme agraire et l'aide aux ménages ruraux pauvres sont généralement hétérogènes, puisqu'ils englobent, outre les mesures de soutien à l'agriculture, les aides à l'éducation, le développement territorial et des infrastructures, ainsi que l'amélioration de l'habitat et des soins de santé, activités qui dépassent le cadre strict du soutien aux producteurs agricoles ou au secteur agricole. Dans certains cas, même si le montant des dépenses agricoles peut être déterminé, il est trop agrégé pour pouvoir établir une distinction entre le soutien aux producteurs individuels et le soutien aux services d'intérêt général. Les deux exemples donnés dans l'encadré A.6 illustrent la variabilité des éléments susceptibles d'être ventilés vers les lignes budgétaires correspondant aux programmes de cette nature. Il est par

Encadré A.6. Programmes combinant aide sociale et soutien à l'agriculture

Entre autres formes d'aide, les bénéficiaires de la réforme agraire au Brésil se voient offrir des crédits préférentiels dans le cadre du programme « Crédit en faveur des familles s'installant sur des terres agricoles ». Ces prêts sont accordés pour la construction de logements familiaux, l'achat de produits alimentaires, mais également d'intrants agricoles comme les engrais, les semences, les petits animaux et l'outillage. Ces montants se caractérisent donc à la fois par des éléments relevant purement de l'aide sociale et qui ne doivent pas être pris en compte dans l'estimation du soutien à l'agriculture, et d'éléments représentant un soutien effectif à l'agriculture. Un autre programme, intitulé « Aide aux projets municipaux de développement des infrastructures et services en faveur de l'agriculture familiale », finance des investissements consacrés aux infrastructures à usage collectif de familles impliquées dans la petite agriculture, notamment des réseaux d'électricité, l'irrigation, la transformation et le stockage, la construction et l'entretien de routes et chemins « particuliers » pour le transport des récoltes, l'édification et la rénovation d'écoles rurales, de centres communaux, de dispensaires de soins de santé et de téléphones publics. Il s'agit donc d'un programme englobant des investissements spécifiquement agricoles, des investissements ayant des finalités à la fois agricoles et sociales et, enfin, des investissements à caractère exclusivement social.

En Chine, un Plan général de développement de l'agriculture vise à (selon la formulation originale) : « améliorer les champs à rendement faible et moyen; construire de petits réservoirs; mettre en place des systèmes d'irrigation et de drainage; construire des puits à pompe électrique; amender les sols; acheter des équipements agricoles pour l'aridiculture; construire des routes; implanter des rideaux d'arbres; construire des stations de services agrotechniques et des centres de formation des agriculteurs ». Si l'on peut considérer comme subventions aux intrants une partie des dépenses budgétaires mentionnées ci-dessus (ainsi que d'autres dépenses analogues), qui ont pour objet d'apporter un soutien aux infrastructures rurales (par exemple : « achat d'équipements agricoles pour l'aridiculture »), d'autres dépenses (concernant, par exemple, les approvisionnements en eau ou la lutte contre les inondations, qui font partie d'autres programmes relevant du titre global des infrastructures rurales) ont des retombées positives sur les centres urbains et industriels avoisinants (comme les entreprises de bourgs et de villages).

Source : OCDE, 2005a; OCDE, 2005b.

conséquent important d'avoir accès à un niveau d'information plus détaillé sur ces programmes et leur coût – tâche dont l'accomplissement nécessite une coopération étroite avec les gouvernements nationaux.

Conclusions

L'instabilité macroéconomique et les faiblesses structurelles sont caractéristiques des économies non membres. Les politiques agricoles créent des transferts implicites aux (ou à la charge des) producteurs agricoles en interaction avec d'autres facteurs, qui peuvent amplifier ou compenser les effets des mesures agricoles en tant que telles. Il n'est pas possible d'extraire parfaitement de ces transferts les impacts non liés à l'action publique. Il est donc important d'interpréter avec prudence les estimations du soutien calculées pour les économies non membres. Il faut en particulier accorder plus de poids aux tendances de long terme du soutien par rapport aux chiffres obtenus pour une année donnée. Cela ne diminue toutefois en aucun cas l'utilité des estimations de l'ESP/ESSG pour l'analyse et le suivi des politiques, en particulier du fait que, depuis l'amorce des réformes orientées par le marché, les économies non membres ont réalisé d'énormes progrès vers l'instauration de systèmes de marché plus développés et d'une stabilité macroéconomique.

Compte tenu des rigidités budgétaires auxquelles sont soumis les gouvernements des économies non membres, l'aide est souvent apportée sous des formes n'impliquant pas les décaissements budgétaires effectifs. Ce soutien implicite, qui prend la forme de conditions (préférentielles) de crédit administré et de vastes restructurations des dettes agricoles, est une caractéristique commune à bien des économies non membres examinées. Déterminer et évaluer ce soutien constitue une tâche essentielle. Le soutien budgétaire aux producteurs des économies non membres se caractérise par ailleurs par le fait qu'il peut en partie reposer sur des fonds internationaux, c'est-à-dire être en fin de compte financés par les contribuables étrangers.

De nombreuses économies non membres sont confrontées à de graves problèmes de pauvreté et d'équité sociale. Ces problèmes touchent plus particulièrement les populations rurales, raison pour laquelle les solutions envisagées passent souvent par un soutien aux activités agricoles destiné aux pauvres. Évaluer le soutien découlant de ces actions fondamentalement inspirées de considérations sociales, mais largement poursuivies par le biais du soutien à l'agriculture, constitue une autre caractéristique notable des économies non membres qui mérite attention. Il faut en particulier établir une nette distinction entre le soutien à l'agriculture et l'aide générale accordée dans le cadre de ces programmes de lutte contre la pauvreté et pour le développement.

Un effort continu est déployé pour élargir les informations relatives à l'action publique et améliorer la qualité des données sous-tendant les estimations des ESP/ESSG établies pour les économies non membres. Ces efforts seront couronnés de succès si les gouvernements des pays concernés manifestent leur intérêt à cet égard et coopèrent activement.

Notes

1. Dans l'ancienne classification des ESP, l'ESP par produit était estimé en additionnant le soutien découlant des mesures *spécifiques* à chaque produit et le soutien découlant des autres mesures, grâce au recours à des clés d'affectation reposant, par exemple, sur la part du produit dans la production totale.
2. Une définition des indicateurs du soutien est proposée en section 1 de cette annexe. On trouvera les définitions détaillées des indicateurs de soutien à l'agriculture dans OCDE 2006c.
3. D'autres économies en transition n'appartenant pas à la zone de l'OCDE, à savoir l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Slovaquie, font l'objet d'un suivi au titre de nouveaux membres de l'Union Européenne.
4. L'expérience acquise par l'OCDE en matière de mesure du soutien à l'agriculture dans les économies non membres a tout d'abord été étudiée par Harley (1996), puis par Kwiecieński et Pescatore (2000). Cette question a par ailleurs été largement abordée lors du Forum mondial de l'OCDE sur l'agriculture et de l'Atelier sur *Les politiques agricoles de la Chine après son adhésion à l'OMC*, qui se sont tenus tous les deux en 2002 (Melyukhina, 2002a et 2002b).
5. Voir, par exemple, Melyukhina 2002a et 2002b.
6. Ces barrières administratives à la circulation des marchandises sont monnaie courante en Russie et en Ukraine. Dans ces pays, en effet, des contrôles régionaux de la circulation des produits sont effectués pour des motifs divers – sécurité alimentaire de la « région », ou encore nécessité de soutenir les transformateurs locaux et, de ce fait, l'économie locale – sont fréquents. Les obstacles techniques sont également très courants : délivrance de licences, autorisations spéciales des administrations locales pour expédier les produits agricoles en dehors de la région concernée, et autres règles administratives régissant la circulation intérieure et extérieure des produits agricoles.
7. Dans le cas du Brésil, cette hypothèse est appliquée à l'estimation du SPM pour le soja, le sucre, la viande bovine, la viande porcine et la viande de volaille, dont le solde commercial est positif et dont les prix intérieurs sont effectivement inférieurs aux niveaux des parités à l'exportation. Dans le cas de la Chine, les produits concernés sont les arachides, les pommes, la viande bovine, la viande ovine, la viande de volaille et les œufs, tandis que dans celui de l'Afrique du Sud, ce sont le raisin, les oranges, les pommes et les œufs.
8. Dans le cas du Brésil, cette hypothèse est appliquée à l'estimation du SPM pour les principaux produits importés – blé, riz et maïs. En l'occurrence, les années où le prix intérieur est inférieur au prix mondial de référence, le SPM de ces produits est supposé égal à zéro, tandis que les années où l'écart entre prix intérieur et prix de référence est positif, il est intégralement pris en compte dans le SPM. Une approche analogue est appliquée à l'estimation du SPM des produits importés en Afrique du Sud, comme le blé, le maïs, le tournesol, les arachides, la viande bovine, la viande porcine et la viande de volaille.
9. Dans le cas du Brésil, cette approche est appliquée à l'estimation du SPM pour le lait, et entre 1995 et 1999, pour la canne à sucre. Dans le cas de la Chine, on l'utilise pour le blé, le maïs, le riz, le colza et le soja, tandis que dans celui de l'Afrique du Sud, on la retient pour le sucre, le lait et la viande ovine. Par ailleurs, dans le cas de la Russie et de l'Ukraine, les écarts de prix sont intégralement pris en compte dans l'estimation du SPM pour l'ensemble des produits.

Bibliographie

- FSSS (1995), *Selskhoye Khozyaistvo Rossii : 1995*, Service fédéral des statistiques de l'État, Moscou (FSSS), 1995, pp. 101-106.
- Harley, M. (1996), « Use of Producer Subsidy Equivalents as a Measure of Support to Agriculture in Transition Economies », *American Journal of Agricultural Economics*, 78 (août 1996), pp. 799-804.
- Kwieceński, A. et N. Pescatore (2000), « Sectoral Agricultural Policies and Estimates of PSEs for Russia in the Transition Period », dans P. Wehrheim et al. éd., *Russia's Agro-Food Sector Towards Truly Functioning Markets*, Boston, pp. 111-121.
- Melyukhina, O. (2002a), « The Measurement of the Level of Support in Selected Non-OECD Countries », *Agricultural Policies in China after the WTO Accession*, OCDE, Paris, pp. 262-283.

- Melyukhina, O. (2002b), « Policy and Non-Policy Sources of Agricultural Price Distortions: Evidence from Measurement of Support in Selected Transition Economies », *Agricultural Trade and Poverty: Making Policy Analysis Count*, OCDE, Paris, pp. 119-139.
- OCDE (2004), « Le soutien à l'agriculture : comment est-il mesuré et que recouvre-t-il? », *Synthèses*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005a), *OECD Review of Agricultural Policies: Brazil*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005b), *OECD Review of Agricultural Policies: China*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006a), *OECD Review of Agricultural Policies: South Africa*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006b), *Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs : Base de données de l'OCDE 1986-2005*, OCDE, Paris, www.oecd.org/document/55/0,2340,en_2649_33727_36956855_1_1_1_1,00.html.
- OCDE (2006c), *Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs : Base de données de l'OCDE 1986-2005, Guide de l'utilisateur*, OCDE, Paris, www.oecd.org/dataoecd/60/57/37034570.pdf.

Table des matières

Liste des acronymes et abréviations	11
Résumé	13
Chapitre 1. Vue d'ensemble	15
L'agriculture dans l'économie	16
Contexte	21
Évaluation du soutien	27
Observations et recommandations pour l'action publique	33
Chapitre 2. Brésil	37
Synthèse des principales évolutions de l'action publique	40
Contexte	40
Politiques agricoles nationales	44
Politiques commerciales agricoles	50
Bibliographie	51
Chapitre 3. Bulgarie	53
Synthèse des principales évolutions de l'action publique	56
Contexte	56
Politiques agricoles nationales	59
Politiques commerciales agricoles	66
Bibliographie	67
Chapitre 4. Chine	69
Synthèse des principales évolutions de l'action publique	72
Contexte	72
Politiques agricoles nationales	78
Politiques commerciales agricoles	84
Bibliographie	88
Chapitre 5. Inde	89
Contexte	90
Politiques agricoles nationales	95
Politiques commerciales agricoles	102
Bibliographie	104
Chapitre 6. Roumanie	107
Synthèse des principales évolutions de l'action publique	110
Contexte	110
Politiques agricoles nationales	114

Politiques commerciales agricoles.....	121
Bibliographie.....	122
Chapitre 7. Russie	123
Synthèse des principales évolutions de l'action publique.....	126
Contexte.....	126
Politiques agricoles nationales.....	133
Politiques commerciales agricoles.....	137
Bibliographie.....	141
Chapitre 8. Afrique du Sud	143
Synthèse des principales évolutions de l'action publique.....	146
Contexte.....	146
Politiques agricoles nationales.....	151
Politiques commerciales agricoles.....	154
Bibliographie.....	157
Chapitre 9. Ukraine	159
Synthèse des principales évolutions de l'action publique.....	162
Contexte.....	162
Politiques agricoles nationales.....	167
Politiques commerciales agricoles.....	171
Bibliographie.....	174
Annexe A. Quantification du soutien à l'agriculture	175
1. Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture développés par l'OCDE....	176
2. Évolutions récentes des estimations du soutien aux producteurs de l'OCDE....	177
3. Quantification du soutien à l'agriculture dans les économies non membres : quelques problématiques spécifiques.....	183
Annexe B. Annexe statistique	195
 Encadrés	
1.1. Réformes agraires.....	24
1.2. Quantification du soutien à l'agriculture.....	28
1.3. Évaluation des politiques des pays non membres de l'OCDE.....	29
3.1. Le programme SAPARD de l'UE en Bulgarie.....	63
3.2. Mise en place de mesures relevant de la politique agricole commune en Bulgarie.....	65
3.3. Les accords commerciaux conclus par la Bulgarie.....	67
4.1. Pourquoi les agriculteurs chinois font-ils un usage excessif des produits chimiques?.....	75
4.2. Édification de la nouvelle campagne socialiste en Chine.....	79
5.1. Inde : la transition vers le onzième plan quinquennal, (2007-12).....	101
5.2. Les accords commerciaux récemment conclus par l'Inde.....	103
6.1. Le programme SAPARD de l'UE en Roumanie.....	118
6.2. Mise en place de mesures relevant de la Politique agricole commune en Roumanie.....	120

6.3.	Les accords commerciaux conclus par la Roumanie.	121
7.1.	Projet prioritaire national pour le développement du complexe agro-industriel : Russie	136
7.2.	Relations commerciales régionales et bilatérales de la Russie	139
8.1.	Les accords commerciaux conclus par l’Afrique du Sud	156
9.1.	Accords commerciaux signés par l’Ukraine	173
A.1.	Ancienne classification des ESP et autres indicateurs du soutien	179
A.2.	Définitions des catégories dans la classification actuelle de l’ESP	180
A.3.	Nouvelle classification des mesures entrant dans l’ESP.	181
A.4.	Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP.	182
A.5.	Le rééchelonnement de la dette agricole au Brésil et en Russie	188
A.6.	Programmes combinant aide sociale et soutien à l’agriculture.	190

Tableaux

2.1.	Brésil : estimations du soutien à l’agriculture	39
2.2.	Brésil : volume des achats de produits agricoles, par instrument, 2003-06.	46
3.1.	Bulgarie : estimations du soutien à l’agriculture.	55
4.1.	Chine : estimations du soutien à l’agriculture	71
4.2.	Utilisation des contingents tarifaires en Chine pour différents produits, 2002-05	87
6.1.	Roumanie : estimations du soutien à l’agriculture	109
6.2.	Roumanie : évolution des montants des paiements, 2001-06	115
6.3.	Roumanie : utilisation des fonds SAPARD en mars 2005	117
7.1.	Russie : estimations du soutien à l’agriculture	125
7.2.	Contribution des 100 premiers producteurs à la production animale en Russie	129
7.3.	Dépenses budgétaires consolidées au titre de l’agriculture de la Russie en 2001-06	137
7.4.	Contingents d’importation de viande de la Russie en 2005-09	138
8.1.	Afrique du Sud : estimations du soutien à l’agriculture.	145
8.2.	Terres transférées dans le cadre de la réforme foncière en Afrique du Sud	153
9.1.	Ukraine : estimations du soutien à l’agriculture	161
B.1.	Population, estimations de milieu d’année	196
B.2.	Part de l’agriculture dans l’emploi total	196
B.3.	Croissance du PIB	196
B.4.	Part de l’agriculture dans le PIB	197
B.5.	Inflation, variation des prix à la consommation en fin d’année.	197
B.6.	Indices des prix des intrants agricoles	197
B.7.	Indices des prix à la production dans l’agriculture	198
B.8.	Indices des prix des produits alimentaires au détail	198
B.9.	Taux de change, moyenne annuelle	198
B.10.	Balance commerciale des biens	199
B.11.	Balance commerciale des produits agroalimentaires	199
B.12.	Exportations de produits agroalimentaires	199
B.13.	Importations de produits agroalimentaires	200
B.14.	Part des exportations de produits agroalimentaires dans les exportations totales	200

B.15.	Part des importations de produits agroalimentaires dans les importations totales	200
B.16.	Cinq premiers produits agroalimentaires exportés par pays	201
B.17.	Cinq premiers produits agroalimentaires importés par pays	203
B.18.	Cinq premières destinations d'exportation de produits agroalimentaires	205
B.19.	Cinq premiers partenaires d'importation de produits agroalimentaires	207
B.20.	Production agricole brute totale	209
B.21.	Production agricole brute, production végétale	209
B.22.	Production agricole brute, production animale	209
B.23.	Production totale de céréales	210
B.24.	Production de blé	210
B.25.	Production de céréales secondaires	210
B.26.	Production totale de viande	211
B.27.	Production de viande bovine	211
B.28.	Production de viande porcine	211
B.29.	Production de lait	212
B.30.	Production de quelques produits choisis	213
B.31.	Part moyenne du revenu des ménages consacrée à l'alimentation	215
B.32.	Consommation alimentaire quotidienne	215
B.33.	Consommation annuelle de céréales et produits dérivés	215
B.34.	Consommation annuelle de viande et de produits dérivés	216
B.35.	Consommation annuelle de lait et de produits laitiers	216
B.36.	Superficie totale ensemencée	216
B.37.	Superficie ensemencée en céréales	217
B.38.	Cheptel bovin	217
B.39.	Cheptel porcin	217

Graphiques

1.1.	Part de l'agriculture dans l'emploi total par rapport au PIB par tête, moyenne 2003-05	17
1.2.	Part de l'agriculture dans le PIB par rapport au PIB par tête, moyenne 2003-05	17
1.3.	Part de l'agriculture dans l'emploi total	18
1.4.	Part de l'agriculture dans le PIB	18
1.5.	Production agricole brute	19
1.6.	Évolution du PIB	19
1.7.	Balance des échanges agricoles et alimentaires	20
1.8.	Part des exportations agricoles et alimentaires dans les exportations totales	21
1.9.	Part des importations agricoles et alimentaires dans les importations totales	21
1.10.	Inflation, variations en fin d'année des prix à la consommation, en pourcentage	23
1.11.	Composition des estimations du soutien aux producteurs	31
1.12.	Coefficients nominaux de protection des producteurs	32
1.13.	Composition de l'estimation du soutien total	33
2.1.	Brésil : évolution du niveau et de la composition de l'ESP	38

2.2.	Brésil : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05	38
2.3.	Brésil : évolution de la composition de l'EST	38
2.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole du Brésil, 1995-2005	41
2.5.	Échanges agroalimentaires du Brésil, 1996-2005	43
3.1.	Bulgarie : évolution du niveau et de la composition de l'ESP	54
3.2.	Bulgarie : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05	54
3.3.	Bulgarie : évolution de la composition de l'EST	54
3.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Bulgarie, 1995-2005	57
3.5.	Échanges agroalimentaires de la Bulgarie, 1996-2005	59
4.1.	Chine : évolution du niveau et de la composition de l'ESP	70
4.2.	Chine : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05	70
4.3.	Chine : évolution de la composition de l'EST	70
4.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Chine, 1995-2005	73
4.5.	Échanges agroalimentaires de la Chine, 1995-2005	77
4.6.	Revenu des ménages ruraux par personne en Chine, 1995-2005	78
5.1.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Inde, 1995-2005	91
5.2.	Échanges agroalimentaires de l'Inde, 1995-2005	95
6.1.	Roumanie : évolution du niveau et de la composition de l'ESP	108
6.2.	Roumanie : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05	108
6.3.	Roumanie : évolution de la composition de l'EST	108
6.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Roumanie, 1995-2005	111
6.5.	Échanges agroalimentaires de la Roumanie, 1995-2005	113
7.1.	Russie : évolution du niveau et de la composition de l'ESP	124
7.2.	Russie : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05	124
7.3.	Russie : évolution de la composition de l'EST	124
7.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Russie, 1995-2005	127
7.5.	Termes de l'échange agricole de la Russie : rapport de l'indice des prix perçus et de l'indice des prix payés	128
7.6.	Échanges agroalimentaires de la Russie, 1996-2005	132
8.1.	Afrique du Sud : évolution du niveau et de la composition de l'ESP	144
8.2.	Afrique du Sud : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05	144
8.3.	Afrique du Sud : évolution de la composition de l'EST	144
8.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Afrique du Sud, 1995-2005	148
8.5.	Échanges agroalimentaires de l'Afrique du Sud, 2000-05	151
9.1.	Ukraine : évolution du niveau et de la composition de l'ESP	160
9.2.	Ukraine : CNP des producteurs par produit, moyenne 2003-05	160
9.3.	Ukraine : évolution de la composition de l'EST	160
9.4.	Évolution et variations annuelles de la production agricole en Ukraine, 1995-2005	163
9.5.	Échanges agroalimentaires de l'Ukraine, 1996-2005	167

Ce livre contient des...



StatLinks

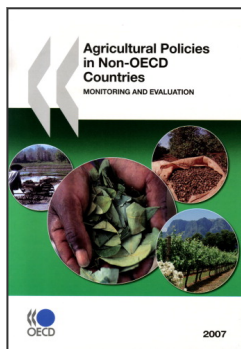
**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.

Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.



Extrait de :

Agricultural Policies in Non-OECD Countries 2007 Monitoring and Evaluation

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_non-oecd-2007-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Annexe A - Quantification du soutien à l'agriculture », dans *Agricultural Policies in Non-OECD Countries 2007 : Monitoring and Evaluation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_non-oecd-2007-12-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.